


ZAC Parvis-Garossos à Toulouse (31)



UN SITE AU CONTACT DU PARC DES EXPOSITIONS

 Projet de ZAC "Parvis-Garossos"

0 150
mètres
Fond carte: Orthophoto 2015
Échelle: 1/4000 (A3)

Porteur du projet : Europolia, SPLA de Toulouse Métropole

Responsable du projet

Florence Ponsar Responsable d'opérations

Caractéristiques du projet

- ZAC de 42 ha à proximité du futur parc des expositions
- Secteur Parvis, actuellement des terres agricoles, à vocation mixte (5 000m² de logements et 82 000 m² d'activités commerciales et de services)
- Secteur Garossos, zone d'activités, mutation possible selon engagement des particuliers

Synthèse du projet

La ZAC Parvis-Garossos est à proximité immédiate du parc des expositions dont la livraison est prévue pour mars 2020.

L'aménagement du pôle économique du parc des expositions, dont la ZAC fait partie, a été confié à Europolia en concession d'aménagement. La maîtrise d'œuvre urbaine est composée :

- D'un groupement d'architectes/urbanistes : OMA, Taillandier Architectes et Puig Pujol ;
- D'un paysagiste : Batlle i Roig ;
- D'un bureau TCE : Ingérop ;
- **D'un groupement d'AMO développement durable** : Ecologie urbaine et citoyenne, Pougets Consultants.

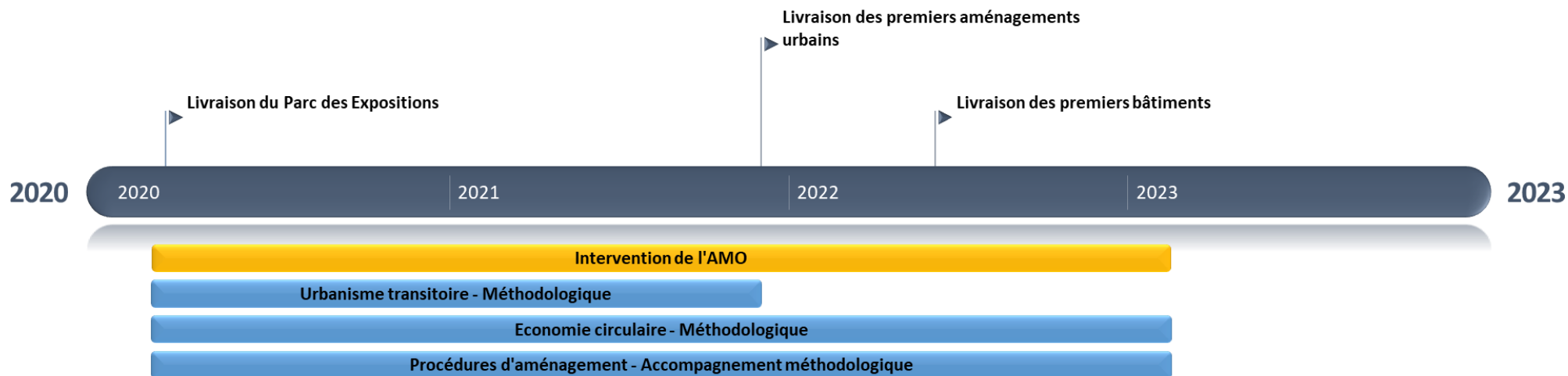
Europolia souhaite construire un **quartier vitrine sur les thématiques énergétique et carbone**. En particulier, les projets suivants sont envisagés :

- Création d'une **boucle d'eau tempérée** pour la production de chaud et de froid couplée à une production d'électricité en autoconsommation ;
- Atteinte du niveau **E3C1** avec obtention du niveau **C2 sur l'indicateur PCE** ;
- Participation à l'appel à projet « **Bâtiments NoWatt** » en Occitanie ;
- Expérimentation sur **l'écologie industrielle et l'économie circulaire**.

Les constructions devront de plus obtenir le **label biosourcé**.

Europolia souhaite faire muter le secteur de Garossos. Cependant, le plan guide ne s'applique pas aux propriétaires des parcelles actuelles, ils doivent uniquement respecter l'OAP du PLU. Europolia souhaite développer une **charte partenariale** qui explique l'esprit du projet d'aménagement et ce que ça implique en termes de constructibilité, d'ambitions environnementales, etc.

Besoins exprimés en fonction du planning prévisionnel¹



¹ L'organisation des missions est indicative et permet d'illustrer un enchaînement possible de l'intervention de l'AMO.